



Accident réouverture indemnisation

Par **letertre**, le **16/06/2016** à **07:59**

Bonjour,

J'ai eu un accident en décembre 2006, reconnu "coup du lapin" port d'un collier cervical pendant plusieurs semaines. Un conducteur nous a rentré par l'arrière du véhicule. Pendant toutes ces années, j'ai signalé régulièrement des symptômes à mon médecin traitant.

Aujourd'hui, j'ai fait une paraplégie partielle, opéré d'urgence pour hernie cervicale, diagnostiquée avec maladie neurologique une myélopathie cervicartrosique.

Je voudrais savoir si je peux réouvrir le dossier de mon accident de voiture à l'assurance. Tous mes symptômes y était liés depuis longtemps, douleurs cervicales, paresthésie des bras, fourmillements, doigts engourdis, jambes lourdes douloureuses fourmillements et d'autres symptômes.

Mon médecin traitant m'a fait un rapport répertoriant toutes mes consultations, tous les spécialistes me disent que dans la majorité des cas ceci est lié à cet accident.

C'est compliqué car j'étais à mon compte jusqu'à août 2015 avec régime RSI, la cpam ne pourra pas prendre la relève en août 2016. Est-ce que ce dossier peut être viable. Cordialement.

Par **chaber**, le **16/06/2016** à **08:35**

bonjour

Vous pouvez faire réouvrir votre dossier corporel auprès de l'assureur du responsable; vous êtes encore dans les délais de prescription décennale à compter de la consolidation. Mais ne

tardez pas

<http://www.sdraccidents.fr/aggravation-sequelles-accident-nouvelles-indemnite/>

Par **letertre**, le **16/06/2016** à **09:20**

Bonjour,

Merci pour le lien que vous m'avez donné m'est très utile, est-ce que je dois établir ma demande avec un courrier type spécialement rédiger avec une trame à respecter.

Cordialement.

Par **chaber**, le **16/06/2016** à **09:52**

Rappeler

- les références du dossier chez l'assureur
- la date exacte

Joindre un certificat descriptif qui précise l'aggravation

Demander la réouverture du dossier avec expertise

Le tout en LRAR dont vous conservez un double

Par **letertre**, le **16/06/2016** à **12:16**

Merci énormément pour votre réponse.